Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 28 (1991)

**Heft:** 1060

**Titelseiten** 

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La déréglementation anti-syndicale

La contestation patronale de la compensation intégrale du renchérissement prend les allures d'une offensive coordonnée. Elle a des motivations conjoncturelles: le taux élevé de l'inflation coïncidant avec la récession; mais on lui donne de surcroît une justification idéologique: il faut casser, dit-on, les automatismes qui faussent le marché. La mythique déréglementation prônée contre l'emprise de l'Etat est étendue aux conventions collectives assimilées à des entraves. Le néo-libéralisme s'en prend au partenariat syndical.

La politique de restriction monétaire pratiquée par la Banque nationale, combat l'inflation en provoquant des vagues successives de renchérissement. La hausse des taux engendre la hausse des loyers, première vague, qui engendre des adaptations salariales, deuxième vague, qui obligent les grandes régies et beaucoup d'entreprises à adapter leurs prix, troisième vague.

L'efficacité de cette politique monétaire implique donc que l'on brise les deuxième et troisième vagues par une augmentation de la productivité, ce qui est bien, mais aussi par une réduction du pouvoir d'achat, que subissent les salariés, ou une réduction des prestations de l'Etat et des régies.

Markus Lusser, président du directoire de la Banque nationale, à la fois arrogant et limité, incarne jusqu'à la caricature cette politique.

Beaucoup d'entreprises-phares se sont engagées dans cette voie, même celles qui ne sont pas contraintes par la récession. Citons Migros, les banques commerciales ou cantonales, Swissair, les éditeurs de presse, Ringier et, pour ses

suite page 2



# Une occasion manquée

(ag) Les partis gouvernementaux ont décidé de ne pas remettre en question la composition du Conseil fédéral et de travailler au coup par coup. Les bonnes et vieilles habitudes. Avant d'engager un procès d'intention, relevons le positif!

Il est sain qu'un Parlement fonctionne avec des majorités alternantes. Toute rigidité dans les votes tue le débat, puisque les décisions partisanes sont prises avant la séance même. Mais surtout le député n'est plus qu'une machine à voter. Le pas suivant est l'inutilité de la présence physique des parlementaires. Un seul député reste de piquet pour tourner les clés de l'enregistrement électronique du vote comme à l'Assemblée nationale française. Mais sous l'apparente liberté d'appréciation helvétique se dissimule un rapport de forces qui convient, paradoxalement, à chacun.

Le centre-droit a affirmé par ses porteparoles, comme Pascal Couchepin, qu'il voulait montrer qui était le maître. L'ouverture n'est donc que de façade. La gauche n'est pas mécontente d'être ainsi légitimée dans une politique de semi-opposition, sans être privée d'une participation gouvernementale.

Il n'est pas possible de s'engager sur les projets législatifs avant qu'ils soient connus dans leurs détails. Et l'accord sur les objectifs demeure une affirmation trop générale. Mais on pouvait espérer un peu d'imagination concernant, sur les objets prioritaires, la procédure de consultation, l'échéancier, les relations avec le Conseil fédéral.

Le traité sur l'Espace économique européen n'est plus un projet de politique intérieure. Le choix gouvernemental est fait. Les dés ont roulé.

On attendait des partis gouvernementaux une prise de position claire sur le sujet.

Personne ne les blâmera de vouloir lire attentivement les textes qui vont leur être soumis. Chacun peut avoir légitimement des propositions à faire valoir concernant la politique d'accompagnement. Mais, ces réserves étant admises, on souhaitait que la première session de l'Assemblée fédérale soit l'occasion d'affirmer, avec la solennité qui convient, la volonté des partis associés de défendre devant le peuple la politique européenne engagée par le Conseil fédéral. On espérait du souffle. On a assisté à une régale encalminée.

# JAA 1002 Lausanne

14 novembre 1991 – nº 1060 Hebdomadaire romand Vingt-neuvième année